

ORDRE DU JOUR ET COMPTE-RENDU

Séance du Conseil d'établissement – École primaire Notre-Dame-des-Champs

Le 31 mars 2025, 18h30 – 20h15 (Salon du personnel)

Composition du Conseil d'établissement		Personnes présentes	Personnes absentes
Membres avec droit de vote	Marjorie Désormeaux-Moreau Membre parent (Présidence)		
	Dorine Moineau Membre parent (Vice-présidence)		X
	Andréanne Guertin Membre du personnel de l'école		
	Charles Montigny Membre parent (substitut)		X
	Geneviève Grégoire Membre parent		
	Geneviève Provost Membre du personnel de soutien (Secrétaire)		X
	Julie Labbé Membre du personnel du service de garde		
	Kristel Watier Membre du personnel de l'école		
	Lyne Henripin Membre du personnel de l'école		
	Marc-Antoine Rouleau		
	Marianne Mondon Membre parent (substitut)		X
	Martine Robert Membre parent		
Anne Gingras Direction			
Joakim Lemay Personne représentante de la communauté		X	

Le conseil d'établissement joue un rôle crucial dans notre école. Il s'agit à la fois d'une **assemblée décisionnelle** et d'un **espace de discussion** sur de nombreux sujets touchant directement le fonctionnement et la vie de l'école. Notre objectif principal est toujours de **placer l'intérêt des élèves au cœur de notre travail**.

1. **Ouverture de la réunion : 18h31 ouverture de la rencontre : nous avons le quorum**

1.1. Mot de bienvenue (Temps alloué : ≈ 3 minutes de présentation)

1.1.1. Accueil de Anne Gingras à la direction et tour de table

Mot de bienvenue est formulé par Anne Gingras

1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (Temps alloué : ≈ 2 minutes)

Proposé par Marc-Antoine Rouleau

Secondé par Lyne Henripin

1.3. Adoption du procès-verbal du 10 février (Temps alloué : ≈ 2 minutes)

Proposé par Martine Robert

Secondé par Julie Labbé

2. **Nouvelles positives**

2.1. Partage de réussites récentes du CÉ ou de l'école (Temps alloué : ≈ 3 minutes)

Cours de musique ont été instaurés dans l'école en parascolaires et plusieurs élèves y participent

3. **Conseil des élèves** (Temps alloué : ≈ 10 minutes)

Aucun élève du conseil des élèves n'est présent

4. **Question(s) du public** (Temps alloué : ≈ 10 minutes)

Un groupe de parents de 6^e année s'est formé afin d'organiser une activité de fin d'année pour les élèves de 6^e année.

Un sondage sera fait auprès des élèves afin de valider ce qu'ils aimeraient avoir comme fête.

Ils souhaitent ramasser des fonds pour cette activité. Vente de tulipes avec les serres St-Élie est envisagée pour financer l'activité.

La date ciblée pour l'activité est le 13 juin.

5. **Suivis au procès-verbal** (Temps alloué : ≈ 10 minutes)

Discussion Commentaires (mises à jour, obstacles rencontrés, attribution de nouvelles tâches, etc.)
amorcée le :

5.1. Mesure budgétaire 15024	7 oct. 2024	Reporté
5.2. Consultation des élèves	2 déc. 2024	Voir au point 6.1.
5.3. Service alimentaire (cafétéria)	Hiver 2024	<p>Des rencontres ont été faites avec la responsable des ressources matérielles du centre de services et 5000\$ d'équipement pourrait être prêté à l'école pour 5 ans si on utilise le service traiteur Laniel St-Laurent.</p> <p>Le conseil préfèrerait le retour des bouchées de Mini plutôt que Laniel St-Laurent en raison des différents éléments mentionnés précédemment dans d'autres rencontres.</p> <p>Le plan de match : On contact Cynthia (bouchées de mini) en lui mentionnant que nous souhaitons aller de l'avant avec elle après un bon ménage de la cuisine.</p> <p>Le four doit être nettoyé et mis en ordre. Quelques parents se portent volontaire pour aider.</p>

6. Pour adoption

« Adopter » signifie que le conseil a les pleins pouvoirs sur le contenu d'un document, d'une proposition ou d'un projet qu'il a devant lui. Il peut le modifier, en tout ou en partie, l'amender (modification soumise au vote pour corriger, améliorer, compléter ou annuler une partie d'un document, d'un projet ou d'une proposition) ou le recevoir tel qu'il a été soumis (adopté à la majorité ou à l'unanimité). Le conseil qui « adopte » dispose ainsi de toute l'autonomie et de la latitude nécessaires quant au contenu et à la portée de ce qu'il va adopter. Il doit donc bien évaluer les avantages et les inconvénients de sa décision, toujours dans l'intérêt des élèves. Lors d'une séance, il est ainsi possible pour les membres d'apporter les modifications jugées nécessaires et de procéder à l'adoption séance tenante. [FICHE THÉMATIQUE 4 - cliquez ici pour en savoir plus.](#)

6.1. Consultation obligatoire des élèves (Temps alloué : 2 minutes de présentation | 5 minutes de discussion)

La question aux élèves : Aimerais-tu participer à une fête de fin d'année avec les autres élèves de l'école.

À ajouter pour avoir une question ouverte : As-tu d'autres idées pour ce genre d'activités ?

La question est adoptée à l'unanimité par le conseil.

Proposé par : Martine Robert

Secondé par Julie Labbé

7. Pour approbation

« Approuver » veut dire donner son accord . Le conseil peut ainsi approuver (à la majorité, à l'unanimité) ou refuser d'approuver une proposition telle que présentée. Le conseil ne peut en modifier lui-même le contenu et cela empêche la mise en place ou l'application d'une proposition. Ce pouvoir du conseil est limité à la plupart des propositions qui ont été élaborées avec la participation des membres du personnel, puisque cela concerne directement des responsabilités qui leur sont attribuées. Ainsi, si le conseil souhaite modifier en tout ou en partie une proposition, il ne peut le faire et doit retourner la proposition, avec ses commentaires, à la personne ou au groupe qui doit en revoir le contenu, pour que celui-ci soit de nouveau soumis pour approbation à une séance subséquente. [FICHE THÉMATIQUE 4 - cliquez ici pour en savoir plus.](#)

7.1. Temps alloué pour les matières obligatoires | Grille-matière (Temps alloué : 2 minutes de présentation | 6 minutes de discussion)

La grille-matière est approuvée à l'unanimité pour les trois cycles

7.2. Sorties scolaires (Temps alloué : 1 minutes de présentation | 7 minutes de discussion)

2 sorties scolaires à approuver :

- 1- Centre de foires à Québec pour les élèves de 5e et 6e année : est approuvée à l'unanimité
- 2- Sortie de fin d'année au centre des sciences de Montréal + Voiles en voiles : coût de 67\$ assumé par les parents et 100% des parents de ces classes ont accepté la proposition : 1 abstention et 7 votes qui approuvent la proposition

7.3. Règles de conduite | Code de vie (Temps alloué : 2 minutes de présentation | 13 minutes de discussion)

Tout ce qui concerne la politique alimentaire n'a pas été mis à jour dans le code de vie.

Le contrôle a été perdu surtout pour le dîner puisque certains élèves apportent des chips ou des boissons gazeuses maintenant à l'école. Le conseil se questionne sur la façon de rétablir de saines habitudes auprès des élèves.

Faire une nouvelle proposition pour la prochaine rencontre qui pourrait éviter la dérive qui est en cours.

En séparant ce qui est des proposition vs des règles absolues avec sanctions.

Suggestion :

L'élève et le parent signent dans l'agenda en début d'année pour démontrer qu'ils ont bien compris et sont d'accord avec le code de vie.

Ce point sera donc à être rediscuté à la prochaine rencontre.

8. Pour consultation

Consulter prend ici le sens large de « demander l'avis ». [FICHE THÉMATIQUE 4 - cliquez ici pour en savoir plus.](#)

8.1. Critères de sélection de la direction d'établissement (Temps alloué : 2 minutes de présentation | 13 minutes de discussion)

Les critères ont été directement mis à jour par le conseil.

9. Point d'information

Le conseil doit être régulièrement informé, par exemple, par la direction d'établissement des propositions que celle-ci approuve en vertu de l'article 96.15 de la LIP (ex. : les critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques, les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visés par le projet éducatif, le budget de l'établissement). [FICHE THÉMATIQUE 4 - cliquez ici pour en savoir plus.](#)

9.1. Présidence du Conseil d'établissement (Temps alloué : 2 minutes)

9.2. Délégué au Comité de parents (CSSRS) (Temps alloué : 2 minutes)

Dorine ne pourra être présente aux deux prochaines rencontres du comité de parents.

Marianne Mondon sera contacté afin de voir si elle sera présente pour celles-ci.

9.3. OPP (Temps alloué : 2 minutes)

Nouveau babillard des objets retrouvés

9.4. Fondation (Temps alloué : 2 minutes)

Campagne de financement de bonbons Kan Ju a été faite.

Vente de carnets sera lancé d'ici à la fin de l'année

9.5. Direction (Temps alloué : 5 minutes)

Rien à mentionner

9.6. Personnel du service de garde (Temps alloué : 3 minutes)

Rien à mentionner

9.7. Personnel de l'école (Temps alloué : 3 minutes)

Rien à mentionner

10. **Rappel de la date des prochaines assemblées :**

Une rencontre virtuelle ou envoi courriel pour approbation des sorties et du code de vie sera faite : la formule est à confirmer

Prochaine rencontre en présence aura lieu le :

12 mai, 9 juin et 3 septembre 2025 sont maintenues en présence aussi

11. **Levée de l'assemblée** : 20h47 Proposé par Marc-Antoine Rouleau
Secondé par Martine Robert.

Pièces jointes fournies pour préparation :

- Ordre du jour
- Procès-verbal de la séance du 10 février
- Grille-matière
- Code de vie
- Informations relatives aux sorties scolaires à approuver
- Profil de compétences des gestionnaires